

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 744 du 5 février 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1902972S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 7719 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828670S),

Décide:

Article 1^{er}

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2019:

Duchemin Raphaël NIGEND : 240020 NLS : 6 619 782

Monzeglio Jean-Charles NIGEND : 155207 NLS : 8 012 872

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2019:

Blot Aurore NIGEND : 208 596 NLS : 8 062 529

Leclerc Stéphanie NIGEND : 176 319 NLS : 8 028 758

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 février 2019.

*Le général, commandant
la gendarmerie de l'air,*
P. GUICHARD